

CONTACT

Médiathèque départementale du Var

Direction de la Culture
et de la Jeunesse
Département du Var

Tél. 04 83 95 37 40

mdv@var.fr

www.médiathèque.var.fr

Pour plus de renseignements :



Les réservations ont vocation à répondre aux demandes particulières des lecteurs mais ne se substituent pas au renouvellement régulier des collections.

Afin de desservir l'ensemble du réseau, ces réservations sont **limitées à 150 simultanément**.

Ces demandes sont traitées et les documents disponibles sont affectés à la bibliothèque demandeuse. Elles se font en ligne, dans le catalogue de la MDV. Il est possible de suivre l'état de celles-ci en se connectant sur le portail avec identifiants et mot de passe.

LES RÉSERVATIONS DEMANDÉES PAR D'AUTRES BIBLIOTHÈQUES

La veille du passage de la navette, il est nécessaire d'établir la liste des « **réservés à retourner** » en se connectant sur le portail de la MDV, afin qu'elles soient remises rapidement aux bibliothèques demandeuses.

▶ RÉSERVER LE MATÉRIEL D'ANIMATION

Le catalogue des supports d'animation est accessible dans **Espace professionnel / Actions culturelles et Numérique** avec leur mode d'emploi différentes catégories d'outils sont proposées : expositions, tapis de lecture, malles jeux, kamishibaï, valises, jeux vidéos, bornes d'arcade, dispositifs numériques...

La réservation se fait en se connectant à son compte. Au moment du retour, il est important de ranger et de prendre soin du matériel prêté.

GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DU RÉSEAU

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU VAR



La Médiathèque départementale met des ressources documentaires tous supports et tout public à disposition des bibliothèques. Ce service d'échange de documents est totalement gratuit.

L'équipe de la MDV vous accueille dans ses locaux à l'occasion de choix sur place, sur rendez-vous pris auprès de votre référente. Ce guide pratique a pour objectif de faciliter les échanges de documents ou de matériel et d'établir avec vous une collaboration agréable et efficace.

La bibliothèque doit vérifier auprès de sa collectivité que les supports d'animation et les collections prêtés sont assurés.

📄 LE RENOUELEMENT DES COLLECTIONS

Le renouvellement des collections par l'intermédiaire des prêts de la Médiathèque départementale du Var complète et enrichit les acquisitions et fonds propres de chaque bibliothèque. Ce renouvellement est possible jusqu'à trois fois par an.

LA PRÉPARATION DES ÉCHANGES

Pour préserver la cohérence des collections, il est nécessaire d'évaluer au préalable le nombre et le type de documents à renouveler.

VOLUME DE PRÊT

Il est possible d'emprunter jusqu'à 400 nouveaux documents à chaque rendez-vous.

📄 LES LIVRAISONS ET LES RETOURS DES DOCUMENTS

Les documents choisis sont livrés sur rendez-vous par les agents de la MDV.

LES LIVRAISONS

Il est nécessaire de prévoir :

- la présence d'un agent pour accueillir et aider à la manutention
- un emplacement de stationnement devant la bibliothèque pour le véhicule de livraison.

Les documents sont livrés dans des caisses adaptées et empilables. Celles-ci devront être vidées et être restituées.

LES RETOURS

Le retour systématique des **documents empruntés les plus anciens est attendu**. Lors des choix sur place, des caisses vides seront prêtées afin de rendre les **retours classés**. Merci de porter un soin particulier au classement dans les caisses afin de faciliter les transactions.

Aucun document ne devra dépasser des caisses, pour permettre l'empilement lors du transport.

LE CLASSEMENT

Le principe de classement dans les caisses est le même que sur les rayonnages, (romans, policiers, science fiction, grands caractères, bande dessinée, albums...).

À l'intérieur de chaque genre merci de respecter le **classement alphabétique pour les fictions et numérique pour les documentaires**.

Les documents **hors format** seront rangés dans les caisses **à plat et classés**. Les documents réservés à retourner seront placés dans une caisse à part.

Chaque caisse sera étiquetée avec les renseignements suivants :

Nom de la commune et numéro de caisse par type de document.

Ex : *Romans caisse 1*.

ÉTAT DES DOCUMENTS

Merci de :

- Ne pas coller d'éléments distinctifs (étiquettes, adhésifs...) sur les couvertures,
- Vérifier le contenu et l'état des CD et des DVD,
- Mettre de côté les documents abîmés,
- Signaler les documents perdus.

LES TOMAISONS

Les tomaisons doivent être empruntées et rendues complètes. Si, par erreur, seuls quelques tomes sont réservés à retourner, il convient de rendre toute la série.

Si un exemplaire est perdu ou abîmé, il doit être remplacé.

📄 LES SERVICES EN LIGNE

Sur le portail de la MDV, il est possible de :

- Gérer les réservations,
- Réserver les matériels d'animation,
- Éditer la liste des prêts à retourner,
- Exporter le panier des notices et des documents empruntés à intégrer dans votre logiciel de gestion.